

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE
QUÉBEC

Publié avec l'approbation de

SON ÉMINENCE LE CARDINAL TASCHEREAU, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

Propriétaire-Rédacteur : M. l'abbé D. GOSSELIN

CURÉ DU CAP-SANTÉ

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance, le numéro 2 cts

QUEBEC :

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET CIE

1890

SOMMAIRE :

Encyclique sur les principaux devoirs des chrétiens, 403.—A quoi sert la confession ? 406.—Répertoire des missionnaires envoyés dans les Provinces maritimes depuis 1806, 408.—En route pour Molokai, 410.—A propos de proverbes, 411.—Petites Chroniques, 414.—Consultation, 415.

FÊTES DE LA SEMAINE.

Lundi,	24 février	—S. Mathias, ap.
Mardi,	25 "	—S. Pierre Damien.
Mercredi,	26 "	—Quatre-Temps. S. Marguerite de Cortone.
Jeuai,	27 "	—Férie.
Vendredi,	28 "	—Quatre-Temps. Ste Lance de N. S. J. C.
Samedi,	1 mars	—
Dimanche,	2 "	—2e dimanche du Carême.

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC. Messes basses le dimanche à 5 h., 6 h., 7 h., 8 h.—Grand'messe à 9½ h.; Vêpres à 2½ h.	CONGRÉGATION DE LA HAUTE-VILLE Messes basses à 5½, 6 et 7 h.—Sermon et Salut à 5 h.
EGLISE DE LA BASSE-VILLE. Messes basses le dimanche à 6.20 h., 7 h.—Salut, 7 h.	EGLISE S. JEAN-BAPTISTE. Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—Grand'messe à 9½ h.; Catéchisme à 1 h.—Vêpres à 2 h.—Archiconfrérie à 7 h.
EGLISE SAINT-ROCH, Messes Basses le dimanche à 6, 7, 8, 9.—Grand'messe à 10 heures.—Catéchisme à 1 h., Vêpres à 2 h.	EGLISE SAINT-SAUVEUR. Messes basses le dimanche à 5½, 6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à 7 h.
CONGRÉGATION DE SAINT-ROCH. Messe basse pour Congréganistes à 6½ h.—Grand'messe à 9½ h.; Vêpres à 2 h.; Sermon et Salut à 4 h.	CHAPELLE N.-D. DE LOURDES. Messes basses le dimanche à 6 et 7 h.

TABLEAU DES QUARANTE-HEURES

Lundi,	24 février	—S. Joachim.
Mercredi,	26 "	—S. Casimit.
Jeuai,	27 "	—S. Romuald.
Vendredi,	28 "	—S. Alphonse.
Dimanche,	2 mars	—Islet.

OFFICES EXTRAORDINAIRES:

Annouce de la fête de S. Mathias et des Quatre-Temps.

AVIS.

Bureau de la *Semaine Religieuse de Québec*, Cap-Santé, comté de Portneuf.
Toute personne qui recrute cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an. Les abonnés en retard sont priés de faire remise au plus tôt. On peut se procurer la série complète de la *Semaine Religieuse* pour l'année 1889, moyennant une piastre. Sur demande, la *Semaine Religieuse* recommandera aux prières les parents défunts de ses abonnés.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUEBEC

Encyclique sur les principaux devoirs des chrétiens.

Nous nous contentons de résumer cet important document, parce que l'espace ne nous permet pas de la reproduire au long, et que le grand nombre, malheureusement, ne fait que jeter un simple coup d'œil sur ces pages que l'on devrait non seulement lire avec soin, mais méditer attentivement. Toutefois notre résumé ne s'écarte pas du texte original, et donne en entier certains passages dont l'importance ne permet pas de retrancher un seul mot; en agissant ainsi, nous croyons faire arriver à la connaissance d'un plus grand nombre les enseignements de S. S. Léon XIII.

I

Retourner aux principes chrétiens et y conformer en tout la vie, les mœurs et les institutions des peuples, est une nécessité qui de jour en jour devient plus évidente.

Les jouissances et le bien-être corporel, dont le progrès est sans doute considérable, ne suffisent pas pour rassasier l'âme. Regarder vers Dieu et tendre à Lui, telle est la loi suprême de la vie de l'homme.

Ce qui est vrai de l'homme considéré individuellement, l'est aussi de la société, tant domestique que civile. Par conséquent, une société qui ne regarde pas vers Dieu et ne tend pas à Lui, est moins une société qu'un simulacre et une imitation mensongère d'une véritable société et communauté humaine.

Les biens de l'âme qui n'existent pas en dehors de la vraie religion et de la pratique des préceptes du christianisme, tiennent chaque jour moins de place parmi les hommes—comme le prouvent trop de faits—et la conséquence est qu'une multitude d'hommes se trouve, pour cette cause, exposée à la perte éternelle;

et que les sociétés elles-mêmes et les empires ne pourront rester longtemps sans être ébranlés.

L'unique remède à de si grands maux est donc de rétablir dans la vie privée et dans tout le corps social, les principes et les pratiques du christianisme.

II

L'homme qui a embrassé la foi chrétienne, devient par là même enfant de l'Eglise, et membre de la société la plus haute et la plus sainte. Or, si la loi naturelle nous ordonne d'aimer notre pays natal, à plus forte raison devons nous aimer l'Eglise, notre mère.

Comme ces deux amours—l'amour surnaturel de l'Eglise et l'amour de la patrie—procèdent du même éternel principe, les devoirs qu'ils imposent ne sauraient jamais se contredire.

Cependant il arrive, pour différentes causes, que parfois les exigences de l'Etat envers le citoyen contredisent celles de la religion à l'égard du chrétien. Alors, comme *nul ne peut servir deux maîtres* (1), il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes (2). Agir autrement est un crime et on doit être prêt à souffrir, même la mort, plutôt que de désertier la cause de l'Eglise. Par conséquent, si les lois de l'Etat sont en contradiction ouverte avec la loi divine, si elles renferment des dispositions préjudiciables à l'Eglise, ou des prescriptions contraires aux devoirs imposés par la religion, si elles violent dans le Pontife Suprême l'autorité de Jésus-Christ, dans tous ces cas il y a obligation de résister, et obéir serait un crime.

Aimer les deux patries, mais de telle façon que l'amour de la patrie céleste l'emporte toujours sur l'amour de la patrie terrestre, tel est donc le devoir essentiel des chrétiens, et la source de tous les autres devoirs.

III

Toute la vie et la liberté chrétienne résident dans la connaissance de la vérité, à laquelle le Rédempteur du monde est venu rendre témoignage ; et dans la charité divine, qui perfectionne la volonté. Cette vérité et cette charité forment le glorieux patrimoine confié à l'Eglise par Jésus-Christ.

Il est à peine nécessaire de rapporter avec quel acharnement et de combien de façons on fait la guerre à l'Eglise pour lui enlever cette vie et cette liberté chrétiennes.

En présence de ces iniquités, il est d'abord du devoir de chacun

(1) S. Matth., VI, 24.

(2) Actes des Apôtres, V, 29.

de veiller sur soi même et de prendre tous les moyens pour conserver intacte la foi dans son âme. Il est très utile et très conforme aux besoins de notre temps que chacun, dans la mesure de ses moyens et de son intelligence, fasse de la doctrine chrétienne une étude approfondie. Il convient aussi de dire souvent à Dieu : *Seigneur augmentez notre foi.* (1)

Mais en cette matière qui concerne la foi chrétienne, il est d'autre devoirs dont le fidèle accomplissement, nécessaire en tous les temps aux intérêts du salut, l'est plus particulièrement encore de nos jours.

Dans ce déluge universel d'opinions, c'est la mission de l'Église de protéger la vérité et d'arracher l'erreur des âmes ; mais, quand les circonstances en font une nécessité, ce ne sont pas seulement les prélats qui doivent veiller à l'intégrité de la foi, mais, comme le dit saint Thomas : " chacun est tenu de manifester publiquement sa foi, soit pour instruire et encourager les autres fidèles, soit pour repousser les attaques des adversaires. "

Reculer devant l'ennemi et garder le silence, c'est le fait d'un homme sans caractère ou qui doute de la vérité de sa croyance ; c'est tenir une conduite honteuse, injurieuse à Dieu, incompatible avec le salut de chacun et de tous, avantageuse aux seuls ennemis de la foi ; car rien n'enhardit autant l'audace des méchants que la faiblesse des bons.

D'ailleurs, la lâcheté des chrétiens mérite d'autant plus d'être blâmée, que souvent il faudrait bien peu de chose pour réduire à néant les accusations injustes et les opinions erronées. De plus, les chrétiens sont nés pour le combat ; or, plus la lutte est ardente, plus, avec l'aide de Dieu, il faut compter sur la victoire : *Ayez confiance, j'ai vaincu le monde.* (2) Il n'y a point à objecter ici que Jésus-Christ n'a pas besoin de l'assistance des hommes. Ce n'est point parce que le pouvoir lui fait défaut, c'est à cause de sa grande bonté qu'il veut nous assigner une certaine part d'efforts et de mérites personnels.

(1) S. Luc, XVII, 5.

(2) S. Jean, XVI, 33.

(A Suivre)

A QUOI SERT LA CONFESSION !

A l'entrée de la sainte quarantaine, pendant laquelle tout le monde est tenu de se confesser, il n'est pas inutile de répondre brièvement à cette question.

Voulez-vous savoir à quoi sert la confession ? Demandez-le à ce vieil avare qui a peur du confessionnal où l'on fait restituer les usures, mais qui trouve que la confession est une fameuse garantie contre les infidélités de ses employés.

A quoi sert la confession ? Demandez-le à ces parents qui voyaient dépérir leur enfant. Depuis qu'il se confesse plus fréquemment, il a reconquis sa fraîcheur avec son innocence.

A quoi sert la confession ? Demandez-le à cette mère de famille dont le mari arrivait si souvent à la maison content comme six rois, jurant, tempêtant, et bousculant tout : meubles, chaises, femme et enfants. Aujourd'hui que notre brise-ménage se confesse, l'aubergiste se plaint d'avoir perdu une de ses meilleures pratiques ; mais la pauvre mère trouve que la confession est bonne à quelque chose.

A quoi sert la confession ? Demandez-le à ces infortunés devenus les esclaves de leurs passions et traînant le plus pesant des boulets ; depuis qu'ils se confessent, ils sont redevenus heureux.

Si tout le monde se confessait et se confessait bien, tout irait infiniment mieux dans le monde. Nous verrions moins de ces rivalités et de ces luttes qui poussent si souvent les hommes à s'entredéchirer.

Si tout le monde se confessait, il n'y aurait plus de voleurs, de faussaires, de défalcataires et de spéculateurs éhontés ; car dans la petite guérite du bon Dieu, il faut compter et restituer, si l'on veut être absous.

Si tout le monde se confessait, plus d'inimitiés, de haines et de vengeances, car lorsqu'on va faire son *meâ culpâ* aux pieds d'un prêtre, il faut se réconcilier et pardonner ; autrement, pas de pardon pour soi-même.

Si tout le monde se confessait, plus de ces médisances et de ces calomnies qui sont le pain quotidien des conversations et de la plupart des journaux ; car dans le confessionnal il y a une balance où l'honneur du prochain pèse encore plus que tous ses autres biens.

Si tout le monde se confessait, nous ne verrions pas si souvent le désordre et la honte dans les familles, l'innocence scandalisée, et l'oubli des devoirs les plus sacrés ; car au confessionnal on respire un air qui produit une influence salutaire sur les mœurs, les

idées et les sentiments. Puis, l'humiliation de certains aveux est comme un bloc de glace jeté sur le brasier des passions.

A quoi sert la confession ? Si vous n'êtes pas encore convaincu, faites-en l'expérience, et vous le saurez. Vous sortirez du confessionnal plus léger et plus heureux, vous deviendrez meilleur peu à peu, et la pratique de la vertu et des devoirs les plus pénibles ne vous pèsera plus guère.

Mon Dieu, dit-on souvent, ce serait trop beau, si c'était vrai ! Mais nous avons sous les yeux cent exemples du contraire, et combien n'en valent pas mieux quoiqu'ils soient des piliers de confessionnal.

Ces exceptions ne prouvent rien contre la salutaire influence de la confession, et permettent seulement de présumer que les dispositions requises font défaut. Et puis, qui sait ? Peut-être que la confession les retient au moins dans le *statu quo*, et que s'ils ne se confessaient pas, ils seraient de francs vauriens.

Maintenant raisonnons, et voyons si réellement ils n'en valent pas mieux. Un tel jure, blasphème et se laisse encore aller à la colère après s'être confessé. Comptez-vous pour rien les efforts qu'il fait pour se contenir ? Il retombe une fois sur cinq ou dix ; il y a donc amélioration. Un tel travaillait toutes les semaines dans les vignes du Seigneur, et maintenant qu'il se confesse, au lieu de quatre ou cinq soulades par mois, il ne bronche qu'une fois ou deux : il y a donc progrès, et vous demandez à quoi sert la confession. Sans doute, elle ne rend pas impeccable et ne métamorphose pas d'un coup le pécheur en ange ; mais en se confessant on se corrige petit à petit, on prend goût à la piété, à l'innocence et à la vertu. D'ailleurs, si on veut être franc, on admettra que, dans les circonstances les plus critiques et les plus délicates de la vie, on mettra plutôt sa confiance dans un homme fidèle à remplir ses devoirs religieux que dans celui qui les foule aux pieds.

Sans doute, le fait d'aller à confesse suppose qu'on en a besoin. Certainement ! On ne va pas là pour parler de la pluie et du beau temps, pour parler commerce ou politique. Mais quel est celui qui n'a rien à dire en confession, quelle que soit sa position dans le monde ? Dira-t-on que n'ayant ni tué ni volé, on ne saurait quo faire auprès d'un confesseur ? Combien y en a-t-il qui n'ont ni tué ni volé ? Voyons brièvement ce qui en est.

N'avez-vous pas tué le temps, qui ne vous est donné que pour travailler au salut de votre âme ? N'avez-vous pas tué ceux que vous avez scandalisés par vos exemples et vos conseils diaboliques ? N'avez-vous pas tué votre âme par le péché ? N'êtes-vous

pas au moins coupable d'omission, et gravement coupable, en vivant éloigné des sacrements ?

Vous n'avez pas volé, dites-vous ! Peut-être n'avez-vous pas volé votre prochain, mais vous avez certainement volé Dieu en lui refusant le tribut de votre reconnaissance, puisque vous ne le priez et ne l'adorez jamais ; le tribut de votre cœur, puisque vous aimez les choses créées plus que Dieu lui-même ; le tribut de votre volonté, en foulant à ux pieds les lois divines et ecclésiastiques.

Vous êtes honnête homme, scrupuleux même dans les affaires d'argent ; mais l'êtes-vous autant quand il s'agit de l'honneur et de la réputation d'autrui ? La médisance et la calomnie ne sont-elles pas des vols cent fois plus criminels que les vols d'argent ? Honnête homme en apparence, presque tout le monde l'est. Honnête homme dans toute la force du terme ? L'expérience prouve que le nombre de ceux qui ont le poids requis, est excessivement limité. Dans tous les cas, si on veut découvrir un honnête homme, c'est perdre son temps que d'aller fouiller dans le tas de ceux qui ne vont pas à confesse.

Allons donc à confesse pendant le temps pascal, puisque c'est une obligation, puisque la confession sert à tout le monde et que tout le monde en a besoin.

Répertoire des missionnaires envoyés dans les Provinces maritimes depuis 1806. (1)

Si l'alignement uniforme d'une série de chiffres et de noms inconnus au grand nombre, offre généralement peu d'intérêt, il a quelquefois une éloquence inéniante, et rend la revendication des droits imprescriptibles de la vérité historique, plus incontestable et plus respectueuse en même temps. C'est pour cela que nos lecteurs voudront bien ne pas trouver mauvais que nous mettions sous leurs yeux le tableau suivant, qui n'est pas l'une des pages les moins belles de l'histoire du clergé canadien. Il démontre que les Acadiens n'ont pas été plus abandonnés par leurs nationaux du Canada, depuis le commencement du siècle jusqu'à nos jours, que de 1755 à 1800. Il prouve que la sollicitude des évêques de Québec pour ce petit peuple, ne s'est jamais démentie ; et fait justice, *et amplius*, de l'étrange assertion que : " Sans aide, sans même trop de sympathie de la part de la France ou de Québec, les évêques des Provinces maritimes pourvurent amplement aux besoins spirituels des Acadiens. "

(1) Nos remerciements à l'auteur du " dialogue entre un Canadien français et un Acadien, " pour la communication de cette nomenclature.

- 1806 M. Parant, Frs. Louis ; Richibouctou.
 1809 " Kelly, J. B ; Madawaska.
 1809 " Gagnon, Antoine ; Richibouctou, Barachois et Shédiac
 où il est décédé en 1849.
 1810 " Huot, F. Mathias ; Caraquet et Miramichi.
 1810 " Ruby, Louis ; Madawaska.
 1812 " Dufresne, L. G. Antoine, qui se noya sur les côtes de la
 Nouvelle-Ecosse.
 1812 " Marcoux, Louis ; Madawaska.
 1812 " Brodeur, Louis ; Memramcook.
 1812 " McDonell, Alexander ; Antigonish.
 1813 " Parant, Philippe Auguste ; Caraquet.
 1813 " French, Charles ; Miramichi. Il appartenait à l'ordre
 de Saint-Dominique, et était le frère de Lord French.
 1814 " Mignault, Pierre Marie ; Halifax.
 1815 " Gaulin, Rémi ; Antigonish et Arichat. Il est mort
 évêque de Kingston, en 1857.
 1815 " Manseau, Antoine ; Tracadie, Chéticamp, etc.
 1816 " McQuade, Paul ; St Jean, N. B.
 1817 " Doucet, André ; Tracadie, N. E., où il est décédé en 1825.
 1817 " Cook, Thomas ; Caraquet, etc ; plus tard, premier
 évêque des Trois-Rivières.
 1817 " Lagarde, André Toussaint ; Madawaska où il est resté
 jusqu'en 1821.
 1817 " Dullard, William ; N. E et N. B. Il a été le premier
 évêque du diocèse de St Jean, N. B.
 1818 " Cécile, Jos. Etienne ; Rustico, I. P. E.
 1818 " Poirier, Isidore ; Memramcook.
 1819 " Mudran, Jean Mario ; Isles de la Magdeleine, Nipisi-
 guit, Caraquet, Shédiac et Richibouctou. Il est dé-
 cédé au " Petit Rocher ", en 1857.
 1819 " Moll, Joseph ; Chéticamp.
 1819 " Blanchet, Frs. Norbert ; Richibouctou. Il est mort Ar-
 chevêque d'Oregon-City.
 1821 " Morisset, Jos. Ed. ; S. Jean, N. B.
 1821 " Ringuet, Michel ; Madawaska.
 1821 " Gingras, Louis ; Memramcook.
 1822 " Hudon, Hyacinthe ; Arichat.
 1822 " Blanchet, Aug. Magloire ; Isles de la Magdeleine et
 Cap-Breton. Il est devenu plus tard évêque de
 Walla-Walla.
 1822 " McKeaghney, Henry ; Cap Breton.
 1823 " Leduc, F. X. ; Nipisiguit.

(A suivre).

EN ROUTE POUR MOLOKAI

Parmi les passagers débarqués à New-York, il y a une quinzaine, on remarquait une jeune fille du nom de Amy Fowler, non pas en train de faire le tour du monde en tant de jours, mais en route pour Molokai, où elle passera le reste de sa vie au service des malheureux lépreux qui peuplent cette île infortunée.

Voici le portrait qu'en font ceux qui l'ont entrevue pendant son séjour dans la grande ville américaine. Mlle Fowler est tellement petite qu'on la prendrait plutôt pour une enfant. Sa figure est sympathique et agréable, sans être précisément jolie. Ses traits sont réguliers, délicats, bien dessinés, et accusent un caractère énergique. Sa démarche est vive et nerveuse.

La semaine qui a précédé son départ du pays natal, l'Angleterre toute entière a manifesté un enthousiasme et une admiration sans borne, en apprenant qu'une de ces jeunes femmes était sur le point de partir pour aller servir de garde-malade aux lépreux. La première nouvelle de ce fait a été communiquée par le Prince de Galles, dans un banquet donné à Londres au profit du fonds national en faveur des lépreux.

Cette héroïne est la seconde fille du Rvd. F. Fowler, ministre protestant résidant actuellement à Bath. Elle est convertie au Catholicisme depuis huit ans environ, et bien qu'à cette époque elle n'eut encore que dix neuf ans, elle nourrissait déjà le dessein de tout quitter pour aller secourir et consoler, autant qu'il était en son pouvoir, les infortunés habitants de l'île des lépreux. Depuis son entrée dans le sein de l'Eglise catholique, elle a étudié la médecine à Paris, afin de devenir une garde-malade compétente, et grâce à la bienveillance de M. Pasteur, elle possède sur le traitement de la lèpre une foule de renseignements précieux. Mlle Fowler, il est vrai, recevra un salaire du gouvernement hawaïen pour ses services, mais elle se propose, dit elle, de consacrer une partie de ses émoluments à l'acquisition de musique et d'un piano, afin de pouvoir, pendant ses moments de loisir, distraire et charmer la mélancolie de ses futurs patients. Pendant son séjour à Paris, elle a eu l'occasion de voir de nombreux cas de lèpre dans les hôpitaux; mais il est certain que rien de cela n'approche du spectacle hideux et des horreurs qui l'attendent à Molokai, où elle se rend sans avoir aucunement l'air de redouter le genre de vie qu'elle aura à mener pendant le reste de ses jours. Avant son départ de Londres, elle a vu le Cardinal Manning qui l'a bénie, en lui disant que Dieu l'appelait d'une manière toute particulière à

ce sublime apostolat, et lui imposait un grand devoir. Elle a vu aussi sa famille, avec laquelle elle est toujours restée en excellents termes, quoique l'on ait regretté sa conversion au Catholicisme.

Il y a sept ans, comme nous l'avons déjà dit, que Mlle Fowler caresse l'idée de se dévouer au service des lépreux, et voici l'histoire de cette vocation certainement divine. Un jour qu'elle assistait à un sermon prêché en faveur des pauvres lépreux dans l'église St Jean Baptiste, à Brighton, elle entendit l'appel de Dieu, et cette voix n'a cessé depuis de la poursuivre et de la presser. Après avoir demandé au gouvernement hawaïen une position comme garde-malade, elle se fit recevoir membre du tiers-ordre de St Dominique, parce que le gouvernement n'acceptait pour cet office que des membres d'ordres religieux, et aussi parce qu'elle désirait travailler plus spécialement au nom de la religion catholique. Voulant reconnaître l'héroïsme déployé par Mlle Fowler, le Supérieur Général des Dominicains lui a accordé le privilège spécial de porter un nom de religion, et une fois rendue sur le théâtre de son apostolat, la jeune héroïne anglaise ne sera plus connue que sous le nom de Sœur Rose Gertrude.

A PROPOS DE PROVERBES (1).

Parmi les nombreux proverbes qui ont cours chez tous les peuples, il en est qui expriment une pensée sous sa forme littérale, et sans avoir recours aux figures et aux images. Ces proverbes appartiennent plutôt à la classe des *adages*. D'autres, au contraire, revêtent la forme de la parabole ; ce sont les proverbes proprement-dits. En voici deux exemples : " On se repent d'avoir parlé, jamais de s'être tu " ; c'est un proverbe sous la forme purement littérale. " La parole est d'argent et le silence est d'or " exprime bien la même pensée ; mais la forme imagée de ces paroles les grave mieux dans la mémoire. " Bien mal acquis ne profite jamais " est le proverbe sans figure. " Ce qui vient de la flûte retourne au tambour " est le proverbe figuré. Il y a aussi un autre proverbe qui dit la même chose tout autrement : " Ce qu'on gagne sur le dos du diable se dépense sous son ventre. "

Il est facile de deviner que ce dernier proverbe est de facture anglaise.

Il est presque toujours possible, en lisant un proverbe, de reconnaître sa *nationalité* ; car il trahit généralement le génie particu-

(1) La " Revue des Sciences et des Lettres " publie une intéressante étude sur ce sujet, signée F. Brisbarre.

lier, les mœurs, les coutumes de chaque peuple, le milieu où il a pris naissance. Ainsi, les proverbes dont les images sont prises du travail du vers à soie, du riz, des cérémonies funèbres, originent de la Chine, comme le prouvent les proverbes chinois qui suivent : " Avec le temps et la patience, la feuille du mûrier devient satin. " " Quand il y a du riz qui moisit à la cuisine, il y a un pauvre qui mourut de faim à la porte. " " Rien ne manque aux funérailles des riches, que les gens qui les regrettent. "

De même, les proverbes indiens évoquent le souvenir des castes, des plantes et des animaux de leur pays : " Le juste doit imiter le bois de sandal qui parfume la hache dont on le frappe. " " Tiens-toi à cinq brasses d'un charriot, à dix d'un cheval, à cent d'un éléphant. " " Le corbeau est le paria des oiseaux, et l'âne le paria des quadrupèdes, et le paria des parias, c'est l'homme qui méprise ses semblables. "

Dans les proverbes anglais, on constate que le boire et le manger, le rosbif et la sauce figurent assez souvent. Citons quelques exemples : " Sauce bonne pour l'oie est bonne pour le jars ". " Grand étalage, petit rôti ". " On arrose le rôti gras, tandis qu'on laisse brûler le maigre ". " Autant manger le diable que de boire le bouillon où on l'a fait cuire ". Mais un proverbe qui vaut mieux est celui qui rappelle la coutume où sont les magistrats et les grands fonctionnaires anglais de porter des perruques poudrées : " Ce sont des têtes et des cervelles, non de la poudre et des perruques, qui soutiennent un gouvernement. "

La plupart des proverbes ont une sagesse incontestable et prêchent une morale commune à tous les temps et à tous les lieux. On peut encore, à ce point de vue, distinguer les proverbes de haute moralité et ceux qui ne sont que d'utiles avertissements. Ainsi, " Fais ce que dois, advienne que pourra " ; Qui donne aux pauvres, donne à Dieu " ; " Aide-toi, le ciel t'aidera " ; " Qui a de bons amis n'est pas pauvre ", pourraient entrer dans le meilleur code de morale. Quant aux proverbes qui ne sont que des avertissements, ils ne sont pas à mépriser. Citons-en quelques-uns : " Les honneurs changent les mœurs. " C'est dire en trois mots ce que La Bruyère, qui est généralement laconique, n'a pu dire qu'en cinq ou six lignes : " Quand je vois, dit-il, de certaines gens qui me prévenaient autrefois par leurs civilités, attendre au contraire que je les salue et en être avec moi sur le plus ou le moins, je dis en moi-même : Fort bien, j'en suis ravi ; tant mieux pour eux ; vous verrez que cet homme-ci est mieux logé, mieux meublé et mieux nourri qu'à l'ordinaire ; qu'il sera entré depuis quelques mois dans

quelque affaire où il aura déjà fait un gain raisonnable. Dieu veuille qu'il en vienne dans peu de temps à me mépriser.

“ Un tien vaut mieux que deux tu l'auras, moineau dans la main que perdrix qui vole,” sont des avertissements dont ne profitent guère ceux qui compromettent leur fortune, en engageant leurs capitaux dans des entreprises qui leur promettent douze, quinze et vingt par cent d'intérêt. “ Qui emprunte pour bâtir, bâtit pour vendre ” “ Qui bâtit, pâtit.” Mais un proverbe moins recommandable, c'est le suivant : “ Il faut hurler avec les loups,” proverbe que les Arabes expriment ainsi : “ Si tu passes dans le pays des borgnes, fois-toi borgne”. Et les Turcs : “ Dans le pays des aveugles, ferme les yeux.” Pour nous, le silence, en pareil cas, nous semble plus digne et plus noble. Sans doute, la charité conseillée de s'accommoder, dans une certaine mesure, aux sentiments de ceux avec qui l'on vit ; mais cette maxime mise en pratique sans restriction, annihile toute personnalité, dénote l'absence de caractère et n'est en haute faveur que chez les complaisants serviles et hypocrites. Il y a bien un proverbe qui dit “ qu'il ne faut pas clocher devant les boiteux,” mais il doit être pris dans le sens où Lafontaine a dit : “ Il ne faut jamais se moquer des misérables.”

Laissons de côté les proverbes agricoles, fondés, les uns sur une expérience réitérée, et les autres sur la superstition, pour arriver aux proverbes professionnels. Il y en a une variété qui ne laisse que l'embarras du choix ; en voici d'abord pour les médecins, et on peut dire qu'ils ne pêchent pas par excès de bienveillance : “ La terre couvre les fautes des médecins ”.—“ Dieu guérit, le médecin touche l'argent. ” Il y en a pour les barbiers : “ Barbe bien étuvée est à demi rasée.” Pour les forgerons : “ C'est en forgeant qu'on devient forgeron.” Pour les chasseurs. “ Cerf bien donné aux chiens, est à moitié pris.”—“ Qui dit chasseur, dit menteur ” ; et de même pour les voyageurs : “ A beau mentir qui vient de loin ” .

Les proverbes ont généralement la forme du vers, qui aide à les fixer dans la mémoire. A défaut du vers proprement dit, on emploie fréquemment la rime : “ Qui femme a, noise a ”.—“ Ce que femme veut Dieu veut ”.—“ Qui vicaire a, guerre a ”.—“ A grasse cuisine, pauvreté voisine ”.—“ Envie est toujours en vie. ” En citant quelques uns de ces derniers proverbes, nous n'avons pas l'intention de dire qu'ils sont toujours basés sur les faits.

Les proverbes étant généralement de bonnes maximes de vertu ou de prudence, il est incontestable qu'ils ont un excellent effet sur les idées, les sentiments et les mœurs. Sans doute, pas plus que les livres des moralistes et les sermons, ils n'empêcheront

l'homme de mélanger le bien et le mal dans sa conduite, d'être sage et fou à tour de rôle, juste et injuste, égoïste et désintéressé. Mais à force d'être répétés, ils se gravent dans la mémoire, et vienne l'occasion, on les met en pratique, à moins que quelque courant presque irrésistible ne s'y oppose. Cette influence sur la conduite s'exerce, surtout, lorsqu'il s'agit de ces maximes et de ces proverbes sacrés, qu'on peut regarder comme la morale de Dieu, et que l'on devrait mieux connaître.

PETITE CHRONIQUE

Dimanche dernier, à la Basilique, S. E. le Cardinal Taschereau a conféré la prêtrise à Messieurs les abbés Salluste Richard, Denis Garon, Cléophas Picher, Mendoza Bernard.

S. E. le Cardinal Pecci, frère de S. S. Léon XIII, est décédé à l'âge avancé de 83 ans. Il faisait partie du Sacré-Collège, depuis 1879.

Le ministère italien est en train de préparer un projet de loi pour retirer le *placet* et l'*exequatur* aux évêques et aux prêtres qui agiront contre les lois de l'Etat.

On parle de démolir le fort Saint-Ange (l'ancien tombeau d'Adrien), un des points les plus pittoresques de Rome.

Le Chili est à la veille de nommer un représentant auprès du Vatican.

Le cardinal Rampolla et le général Simmons sont tombés d'accord sur l'une des plus importantes questions en cours de négociations.

Le général Pasi, aide-de-camp du roi d'Italie, est mort réconcilié avec l'Eglise.

A la page 387 de la *Semaine Religieuse*, on doit lire : " le 17 du mois courant," au lieu de " le 20 du mois courant "; et à la page 389 : " la Providence aidant," au lieu de " la Province aidant."

CONSULTATION

Par qui doivent être payés les frais de voyage nécessaires pour se rendre au poste assigné à un vicaire ?

R. Le curé doit payer 1o le voyage du vicaire qui vient chez lui ; 2o les frais de voyage du vicaire *qu'il envoie* rendre service à ses voisins dans un concours ; 3o l'aller et le retour du prêtre qui, sur la demande du dit curé, vient lui rendre service temporairement. (Circulaire au clergé de l'Archidiocèse de Québec, en date du 10 novembre 1877). Quant aux ordonnances en vigueur sur ce point dans les autres diocèses, nous ignorons s'il y en a et quelle est leur teneur.

MANUFACTURE DE PERSIENNES EN BOIS
CHARLAND & Cie.,
 LAUZON-LÉVIS.

Nous invitons respectueusement le Clergé et les Communautés religieuses à s'adresser à nous quand ils ont besoin de persiennes. Nous fabriquons certainement ce qu'il y a de mieux en ce genre au Canada, comme le prouvent les prix obtenus aux expositions, et comme on peut le constater dans quantité d'églises du Canada et des Etats Unis, et par les échantillons que nous envoyons sur demande. Nos remerciements à MM. les curés qui nous ont honorés de leur patronage, avec prière d'une nouvelle commande si leurs églises ne sont pas entièrement pourvues.

NOUVEAUTÉ : Un monde nouveau, par LUCIEN DARVILLE.
 réponse à Ed. DRUMOND sur la fin d'un monde.

J. A. LANGLAIS.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPECIALITÉS : CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général ; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison LASNIER ET FILS mérite par son honorabilité la confiance du public.



CHEMIN DE FER

* * QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX * *

— DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE —

ALLANT A L'EST. Lisez en descendant.				STATIONS.	ALLANT A L'OUEST.			
Dimanche seulement.		Tous les jours Dim. excepté.			Tous les jours Dim. excepté.		Dimanche seulement.	
Exp.	Exp.	Exp.	Exp.		Exp.	Exp.	Exp.	Exp.
P. N.	A. M.	P. M.	A. M.	Hedleyville Beauport Montmorency L'Ange Gardien Chateau Richer Ste-Anne	A. M.	A. M.	A. M.	P. M.
6.00	7.45	6.30	7.30		6.30	4.15	7.15	5.15
6.05	7.50	6.35	7.35		6.20	4.05	7.05	5.05
6.20	8.02	6.50	7.47		6.07	3.50	6.52	4.50
6.35	8.20	7.05	8.05		5.50	3.35	6.35	4.35
6.45	8.40	7.25	8.25		5.30	3.20	6.15	4.20
7.15	9.00	7.45	8.45		5.15	3.00	6.00	4.00

Lisez en montant
DES TRAINS SPÉCIAUX POUR PELÉRINAGES CIRCULERONT TOUS LES DIMANCHES JUSQU'AU 1er OCTOBRE 1889.

DÉPART: Hedleyville 6.00 a.m. ARRIVÉS à Ste-Anne 7.15 a.m.

" Ste-Anne 11.30 a.m. " Hedleyville 12.45 p.m.

" Hedleyville 1.30 p.m. " Ste-Anne, 2.45 p.m.

Prix du passage aller et retour 1ère classe \$0.85, 2de classé \$0.60.

Grande réduction pour pèlerinage de 100 ou plus.

Pour autres informations s'adresser à

G. S. CRESSMAN,

Gérant.

W. R. RUSSELL,

Surintendant.

≡ VIGNOBLES CANADIENS ≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.

Pour prix, etc, s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

LE CATÉCHISME des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme), est la seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa.